Image not found or type unknown

Absence visite de reprise

Par **Vinz38**, le **22/09/2019** à **12:58**

Bonjour, Le 8 novembre 2019 j ai eu une rupture du tendon d achille. J ai effectué une visite de pré-reprise à l'initiative de mon employeur. Lors de mon retour sur mon poste j'ai demandé quand est-ce que la visite de reprise aurait lieu, on m'a répondu que pour l'instant les medecins n etaient pas disponible. On est le 22 septembre et je n'ai toujours pas effectué cette visite de reprise. Sachant que normalement le délai est de 8 jours, comment puis-je me retourner contre mon employeur? Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés